

[Texte]

individuals of every rank. There is not an iron curtain or a bamboo curtain or a paper curtain, but there is some curtain between Calgary and Ottawa if he does not know about it.

Mr. Orlikow: I am not asking whether he knows about it now. I am asking whether he knew about it before they were deported?

• 1545

Professor Konrad: Oh, yes, definitely, a long time before. We tried every means available and imaginable to get his attention but he just passed the buck. He was not interested in this particular case.

Mr. Orlikow: Thank you.

The Joint Chairman (Mr. O'Connell): Mr. Epp.

Mr. Epp: Mr. Chairman, I would like to make one or two comments on this brief. Professor Konrad and I have been corresponding, and I am one of those that he has been, I guess, trying to put the brand in attempting to get some action under way for the Riveras.

Here is an individual case, and we could go through it and, I guess, could do that almost with every case. Do you feel that the appeal system, as such, is not adequate or did an irreversible problem begin when the Riveras came to Canada under circumstances and conditions which they themselves really did not know and that they were know real victims of discrimination?

On the other hand, I have difficulty in seeing how Canadian society, other than the person who you say hired them—and he was convicted, though I am not saying that that conviction was commensurate with what he had done; but that is not our point here—still has kind of a black spot on their record, so to speak, or is guilty in this case—that we did not see it from a humanitarian point of view.

Professor Konrad: The Minister's office in Ottawa refused to see it from a humanitarian point of view; they refused to consider it. Their hands were partly tied by virtue of the present legislation. I think it is not a question necessarily of bad bureaucrats but that they have very bad machinery to work with, so that even the best could not do an adequate job in terms of people in this type of situation.

Mr. Epp: I have not been able to read your brief in detail—I will do that later—but have you been able to give any thought to what safeguards could be written into a new immigration act which will end these practices—and I do not really know how you can legislate morality but I do not think that is our function—and which would at least eliminate or correct at an earlier date some of the difficulties that the Riveras encountered?

Professor Konrad: I think, for one thing, open procedures. I found, in analysing this case in its particulars, that the immigration officers, by virtue of other desires—to close the file—never were in a position to understand the case on humanitarian grounds. The local officials were forced to deal with it in certain ways.

[Interprétation]

à tous les niveaux, auprès de personnes plus ou moins en vue. Il n'existe pas de rideau de fer, de bambou ou de papier mais il y a certainement un rideau qui sépare Calgary d'Ottawa si le ministre n'est pas au courant.

M. Orlikow: Je ne demande pas s'il est au courant maintenant. Je vous demande s'il était au courant avant que ces personnes ne soient expulsées?

Le professeur Konrad: Oh oui, absolument, et bien avant. Nous avons pris tous les moyens possibles et imaginables pour attirer son attention mais il n'a fait que renvoyer la balle. Ce cas particulier ne l'intéressait pas.

M. Orlikow: Merci.

Le coprésident (M. O'Connell): Monsieur Epp.

M. Epp: Monsieur le président, j'aimerais formuler un ou deux commentaires sur le mémoire. Le professeur Konrad et moi avons été en correspondance et je suis un de ceux qu'il a, si l'on peut dire, tenté de frapper au cours des efforts qu'il a déployés pour qu'on intervienne en faveur des Riveras.

Voici un cas individuel que nous pourrions examiner et je suppose que l'on pourrait en faire autant pour chaque cas. A votre avis, le système d'appel tel qu'il existe est-il inadéquat ou l'arrivée des Riveras au Canada dans des conditions et des circonstances qu'eux-mêmes ignoraient a-t-elle créé un problème sans issue dès le début et qu'en fait ils n'ont pas été vraiment victimes de discrimination? C'est ce qui me préoccupe.

D'un autre côté, je ne vois pas très bien comment les Riveras, sauf en ce qui concerne celui qui les a engagés, et il a été condamné quoique je ne dis pas que la sentence ait été en rapport avec le délit, mais ce point ne nous intéresse pas pour l'instant, je ne vois pas, dis-je, comment ils pourraient encore tenir rigueur à la société canadienne ou la trouver fautive dans ce cas de n'avoir pas agi avec humanité.

Professeur Konrad: Les membres du cabinet du Ministre à Ottawa refusaient de considérer le cas d'un point de vue humanitaire. Ils ont refusé d'examiner le cas. Ils avaient les mains en partie liées par la loi actuelle. Je ne crois pas qu'il s'agisse nécessairement de fonctionnaires mal intentionnés mais le mécanisme dont ils disposent est tellement mauvais que même le plus compétent d'entre eux ne pourrait s'acquitter convenablement de sa tâche envers les personnes dans une telle situation.

M. Epp: Je n'ai pas pu lire votre mémoire minutieusement mais je le ferai plus tard. Toutefois, avez-vous pu réfléchir un peu aux mesures préventives que pourrait prévoir une nouvelle loi sur l'immigration pour mettre fin à ces pratiques, je ne sais trop comment on pourrait légiférer sur la morale, ce n'est d'ailleurs pas notre fonction, à des mesures qui, au moins, élimineraient ou résoudraient dans de plus brefs délais difficultés comme celles que les Riveras ont rencontrées?

Professeur Konrad: Des règles flexibles, entre autres. Je me suis rendu compte, en analysant ce cas en détail, que les agents d'immigrations, à cause de certains autres objectifs, fermer un dossier par exemple, n'étaient pas en mesure de considérer le cas avec humanité. Les agents du bureau local n'avaient d'autre choix que de traiter le cas en s'en tenant à une ligne de conduite déterminée.